

Petits souvenirs, gros déboires



L'importation de végétaux contribue à l'introduction de ravageurs et de maladies dangereux.

À partir du 1^{er} janvier 2020, il est interdit d'importer des végétaux, des fruits, des légumes, des fleurs coupées et des semences provenant de pays hors de l'Union européenne.

Les seuls végétaux échappant à cette règle sont:

- les fruits suivants: ananas, bananes, dattes, durians et noix de coco
- les végétaux et parties de végétaux frais munis d'un certificat phytosanitaire



ANNÉE INTERNATIONALE DE LA
SANTÉ DES VÉGÉTAUX
2020



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'agriculture OFAG
Office fédéral de l'environnement OFEV
Service phytosanitaire fédéral SPF

MERCI !